Clément Weill-Raynal mis à pied et menacé de licenciement

écrit par Christine Tasin | 13 juin 2013

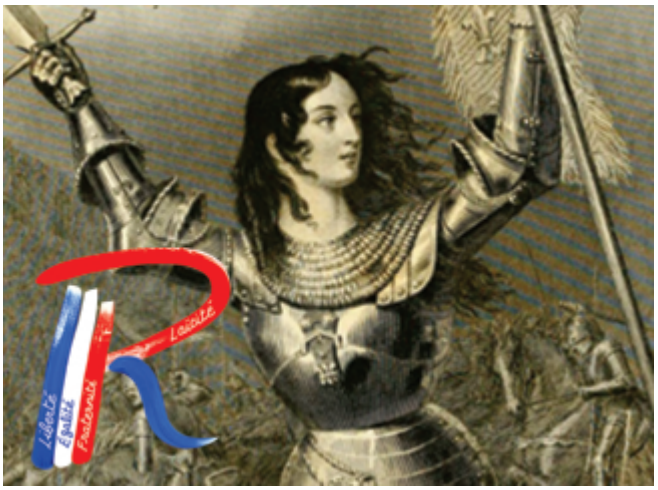

Communiqué de l'Institut pour la Justice

Madame, Monsieur,

La décision est donc tombée.

Clément Weill-Raynal, le journaliste de France 3 qui a eu le courage de filmer le « mur des cons » du Syndicat de la Magistrature sur lequel on insultait des pères de victimes, a été sanctionné par sa chaîne. Il est ainsi condamné à une semaine de mise à pied sans salaire et est menacé d'un futur licenciement.

C'est une décision inacceptable qui porte atteinte à nos libertés.

Dans le même temps aucun magistrat de ce syndicat n'a été inquiété, ni condamné pour ce mur de la honte ! Ils peuvent donc insulter des hommes publics et des victimes sans encourir la moindre sanction.

Il est temps que cela cesse. Nous devons exiger la

transparence syndicale et l’impartialité des juges !

Avant de signer notre pétition, regardez cette courte vidéo qui vous dévoilera les dessous de cette affaire ou **signez directement notre pétition en cliquant ici**